



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

# CRPE – Session 2014

## Rapport de jury

**Session présidée par :**

**Mme Brigitte Kieffer,**

**Inspectrice d'académie-Directrice des services  
départementaux de l'Education nationale des  
Côtes d'Armor**

# Sommaire

---

## 1. Epreuves d'admissibilité

### 1.1. Epreuve écrite de français

- 1.1.1. *Résultats obtenus dans l'académie*
- 1.1.2. *Analyse des trois parties de l'épreuve*
- 1.1.3. *L'analyse du support*

### 1.2. Epreuve écrite de mathématiques

- 1.2.1. *Résultats obtenus dans l'académie*
- 1.2.2. *Analyse du sujet*
- 1.2.3. *Quelques conseils aux candidats*

### 1.3. Épreuve écrite en langue régionale

- 1.3.1. *Résultats obtenus dans l'académie*
- 1.3.2. *Commentaire guidé d'un texte en langue bretonne*
- 1.3.3. *Traduction en français*

## 2. Epreuves d'admission

### 2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

- 2.1.1. *Les résultats obtenus dans l'académie de Rennes*
- 2.1.2. *Le déroulement de l'épreuve*
- 2.1.3. *Ce qui est évalué*
- 2.1.4. *Remarques sur les prestations des candidats*

### 2.2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

- 2.2.1. *Première partie*
- 2.2.2. *Deuxième partie*

### 2.3. Epreuve orale en langue régionale

- 2.3.1. *Résultats obtenus dans l'académie de Rennes*
- 2.3.2. *Remarques sur les prestations des candidats*
- 2.3.3. *Les conseils à apporter aux candidats*

## 3. Statistiques

### 3.1. Concours de professeurs des écoles publics

- 3.1.1. *Postes par département*
- 3.1.2. *Résultats globaux*
- 3.1.3. *Résultats par concours*
- 3.1.4. *Résultats par épreuve*

### 3.2. Concours de professeurs des écoles privés

- 3.2.1. *Postes par département*
- 3.2.2. *Résultats globaux*
- 3.2.3. *Résultats par concours*
- 3.2.4. *Résultats par épreuve*

## II. Epreuves d'admissibilité

### 2.1. Epreuve écrite de français

#### *Descriptif de l'épreuve*

**Durée** : 4 heures

**Notation** : 40 points

1. Première partie : 11 points ;
2. Deuxième partie : 11 points ;
3. Troisième partie : 13 points

5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

#### **Finalités :**

- Evaluer la maîtrise de la langue française et les connaissances sur la langue ;
- Evaluer la capacité à comprendre et à analyser des textes ;
- Evaluer la capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

Cette année, une nouvelle épreuve écrite de français voit le jour. Il est donc important de bien en saisir les enjeux, entre changement et continuité. L'importance de l'épreuve est accrue. Elle est notée sur 40 points et une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

#### *2.1.1. Résultats obtenus dans l'académie*

La moyenne de l'épreuve de français a atteint 20,81/40 soit 10,40/20. L'analyse plus fine des résultats fait état d'un nombre important de copies très moyennes : presque 75% ont une note entre 15 et 25/40. Le jury a remarqué que contrairement aux années précédentes, les très bonnes copies se sont faites rares.

Les notes se sont échelonnées de la manière suivante :

Entre 0 et 5	Entre 5 et 10	Entre 10 et 15	Entre 15 et 20	Entre 20 et 25	Entre 25 et 30	Entre 30 et 35	Entre 35 et 40
0,4%	3,1%	12,6%	26,1%	32,2%	16,5%	7,7%	1,1%

On peut penser qu'un travail centré sur la nouvelle épreuve permettra aux candidats qui disposent de compétences en lecture et en expression de valoriser leur production écrite. On peut aussi penser qu'une bonne préparation à la troisième question améliorera les résultats.

### *1.1.2. Analyse des trois parties de l'épreuve*

Dans cette nouvelle épreuve, on retrouve les deux parties qui composaient l'épreuve écrite des années précédentes :

- Question relative aux textes proposés : notée sur 11 points.
- Connaissance de la langue : notée sur 11 points.

A cela s'ajoute une troisième partie, Analyse des supports d'enseignement, notée sur 13 points.

On peut donc considérer que cette nouvelle épreuve, bien plus longue que la précédente, cherche à évaluer les compétences de lecture et d'écriture du candidat mais aussi ses connaissances grammaticales et enfin sa capacité d'analyse critique en didactique.

L'épreuve 2014 a laissé voir les réussites, les lacunes, les insuffisances parfois, ce qui permet au jury, après analyse, de formuler des conseils de préparation à l'usage des futurs candidats.

#### **Première partie : question relative aux textes proposés**

Le corpus de textes se composait d'un poème de Guillaume Apollinaire extrait de « *Poèmes à Lou* » (1915), d'un extrait du roman de Louis-Ferdinand Céline « *Voyage au bout de la nuit* » rédigé en 1932, d'un extrait de l'ouvrage de Jean Rouaud « *Les Champs d'honneur* » (1996) et enfin d'un passage du roman de Jean Echenoz intitulé « *14* » et publié en 2012.

L'ensemble du corpus était donc constitué de textes littéraires réunis autour de la thématique de la guerre de 1914-1918. Cette caractéristique ne peut échapper aux candidats, de même qu'ils ont à tenir compte du genre et des dates de parution des ouvrages et à l'exprimer dès l'entrée en matière.

La question posée est explicite : il est demandé « ***d'analyser le regard que les auteurs portent sur la condition humaine à partir de l'évocation de la première guerre mondiale*** ».

Pour autant, bien des candidats ont prêté trop peu d'attention aux termes du sujet. Nombreux sont ceux qui ont confondu « condition humaine » et « conditions de vie ». Il ne s'agissait pas de décrire la vie des soldats mais de s'interroger sur ce que la guerre provoque dans la conscience que ces hommes ont de la mort, de la souffrance, ou de la rationalité des événements. Ce sont leurs interrogations sur le rapport aux autres, le rapport à la vie et à tout ce qui redéfinit la condition humaine quand on se trouve placé dans une situation extrême, qui comptent. Cette guerre oblige les personnages à revisiter leurs certitudes, leur repères, leurs représentations. Apparaissent alors, les peurs, les sentiments de révolte, ou bien l'impression que la folie domine, ou encore un questionnement sur la fatalité des choses.

Les textes étaient suffisamment riches pour nourrir un exposé personnel organisé dans un raisonnement qui permettait de croiser les points de vue exprimés dans les différents textes, sans perdre le fil directeur imposé par la question posée. Le jury conseille donc aux candidats de bien analyser l'énoncé de la question, surtout si elle paraît transparente. Il y a toujours une problématique à élaborer, ce qui signifie que la réponse attendue n'est jamais simple mais relève d'une pensée qui s'appuie sur les textes du corpus mis en écho.

Malgré cette confusion de départ, certains candidats ont abordé des éléments d'analyse qui leur ont permis de traiter en partie le sujet proposé. Il en a été tenu compte.

Les compétences que l'on souhaite évaluer relèvent de la lecture, et supposent un niveau de maîtrise relativement élevé : on attend du candidat une compréhension globale des textes qui n'en reste pas à une lecture littérale mais conduise à une interprétation et à une prise en compte de l'implicite.

Pour cela, il importe que le candidat montre qu'il a compris l'importance des choix syntaxiques, lexicaux, stylistiques des auteurs et qu'il sait en extraire le sens des textes. C'est en s'appuyant sur des éléments formels en lien avec ce qu'exprime le texte qu'il est possible de faire valoir sa compétence interprétative.

Le lecteur peut ainsi énoncer des citations, évoquer des figures de rhétorique, des marques d'énonciation, s'interroger sur les indicateurs temporels ou encore sur la composition d'ensemble, voire sur le point de vue adopté par le narrateur.

On peut signaler que toutes ces notions sont présentes dans les manuels de collège et surtout de lycée de manière systématique. Ces procédures de lecture doivent être bien maîtrisées pour éviter les contresens et bien comprendre les textes, ce qui n'a pas toujours été le cas : on peut citer l'emploi de l'expression « la boule verte » périphrase métaphorique renvoyant au gaz asphyxiant se déversant dans les tranchées qui a donné lieu à des interprétations inattendues.

Pour autant, il n'est pas exigé des candidats une analyse exhaustive. Cela permet à chacun de s'appuyer sur les éléments du texte qu'il repère et qui renforce son explication ou son argumentation. Cela signifie qu'avec un minimum de préparation, tout candidat doit être en mesure de témoigner de cette compréhension fine des textes telle qu'elle est attendue du jury.

La seconde compétence évaluée est celle de l'expression écrite d'un raisonnement qui répond à une problématique.

La définition de l'expression « condition humaine » entendue dans son universalité était sans doute la meilleure manière de construire la problématique sous-jacente au sujet, comme il a été souligné précédemment.

Quoiqu'il en soit, l'expression d'une problématique est incontournable et engage la qualité du développement qui suit. Elle doit permettre l'élaboration d'une pensée cohérente qui croise les différents points de vue exprimés dans les textes.

On peut donc conseiller aux candidats de bien prendre en compte l'intitulé du sujet, de lire et relire, d'explorer les mots clés avant de composer.

Etablir un fil directeur qui conduit la progression du raisonnement et justifie le plan choisi est le véritable gage de réussite, quelle que soit la question posée.

Enfin, le jury s'est encore montré sensible aux qualités de rédaction des candidats. Tant en termes d'écriture, d'aisance à composer, de précisions lexicales que de rigueur syntaxique, une bonne maîtrise écrite du français est un atout non négligeable pour tout futur enseignant.

De manière plus précise, il semble que certains candidats négligent des éléments aussi importants que la lisibilité de l'écriture, la présentation à la fois structurée et aérée, la composition de paragraphes. Le métier de professeur suppose soin et rigueur dans l'expression. Le devoir du concours est un outil de communication: il est dommage que la lecture de certaines copies s'apparente à un décryptage. On peut comprendre qu'en fin de devoir, l'écriture se fasse

plus relâchée, ce qui peut s'expliquer par une certaine précipitation, mais le candidat doit alors avoir fait la preuve auparavant de ses qualités d'expression graphique.

### **Deuxième partie : connaissance de la langue**

Six questions étaient posées aux candidats. Elles portaient à la fois sur des connaissances lexicales et syntaxiques.

Le niveau de connaissance ne dépasse pas celui d'une classe de troisième. Il est donc vivement conseillé aux candidats de ne pas négliger cette partie qui prend peu de temps et permet d'assurer une bonne prestation.

Cette année, les candidats étaient interrogés sur les participes passés (à relever dans un court texte en justifiant leur terminaison) sur les propositions (à identifier à partir de deux phrases), sur les groupes nominaux (à relever en indiquant leur classe grammaticale).

En ce qui concerne ces trois questions syntaxiques, il est rappelé que la lecture attentive de chaque question permet de répondre avec précision. Pour cela il faut aussi bien distinguer des notions de base comme classe grammaticale, nature ou fonction par exemple.

Les trois questions portant sur le lexique ne posaient aucune difficulté particulière.

Le jury rappelle que pour traiter les questions posées dans cette partie, il importe d'adopter une présentation synthétique et claire. Par exemple, en ce qui concerne la question 1 sur les participes passés à relever dans un texte, le nombre d'occurrences aurait dû conduire à un regroupement en fonction de la règle d'accord.

En fonction des questions, le candidat peut adopter la présentation qu'il juge la plus adéquate et la plus claire et opter par exemple pour un tableau.

### **Troisième partie : analyse de supports d'enseignement**

Les connaissances didactiques des candidats étaient précédemment évaluées à l'oral. Elles le sont désormais à l'écrit, ce qui change de manière significative l'épreuve. Sans relances du jury, le candidat doit se préparer à exposer clairement les tenants et les aboutissants d'un support didactique.

Le support proposé cette année aux candidats était un extrait d'un manuel de CM2. Étaient présentés un texte principal, narratif, des textes plus brefs, documentaires présentés dans des encarts. A cela s'ajoutaient les questions posées aux élèves.

L'analyse portait donc clairement sur un support à dominante « Lecture ».

Pour conduire son analyse critique, le candidat disposait de quatre questions.

La première portait sur les objectifs et les compétences de la séance.

Les questions deux et trois invitaient le candidat à analyser successivement deux groupes de questions aux élèves : « Je comprends » d'abord, puis « Je discute ».

Enfin la quatrième question demandait au candidat d'exprimer son avis sur l'exercice d'écriture proposé.

On remarque d'emblée que les questions n'orientent en rien les réponses du candidat. Tout au plus elles les organisent en proposant une question globale sur la séance puis une analyse des différentes activités proposées aux élèves.

Il est donc évident que les candidats doivent disposer de connaissances didactiques sur l'apprentissage de la lecture, mais également de connaissances littéraires, linguistiques : il s'agit là de savoirs de base.

D'autre part, le candidat, formé à une culture théorique, ne doit pas oublier que la situation d'apprentissage est primordiale et qu'il s'agit de déterminer ce que les élèves sont censés apprendre dans les activités proposées. Tel est l'enjeu de l'épreuve.

Quelques conseils méthodologiques peuvent être utiles au candidat.

### *1.1.3. L'analyse du support*

#### **Remarques générales**

Dans le cas du sujet proposé cette année, le texte de Pef supposait de ne pas négliger certaines étapes importantes dans la réflexion.

- Analyser ce qui est propre à susciter l'intérêt des élèves : le récit de ces soldats qui ressuscitent pour voir comment va le monde et si leur guerre a servi à quelque chose rend la scène vivante et actuelle. L'élève est mis en situation de s'investir dans un travail qui suscite son intérêt et sa curiosité. Le registre fantastique du texte est sans doute un élément propre à intéresser aussi les élèves. Ces deux éléments, le thème et le genre, peuvent être mis en regard avec la nécessité didactique d'impliquer l'élève dans ses apprentissages.
- Il était indispensable d'analyser le texte (comme tout autre support éventuellement proposé) en termes de difficulté. On ne peut construire aucune séance de lecture si on n'a pas d'abord pris conscience des difficultés du texte que l'on va proposer aux élèves. Il est bon de les décliner : ici, l'implicite du texte sous ses formes variées : composition temporelle, progression textuelle (les reprises pronominales ou les substituts nominaux n'étant pas toujours faciles à repérer), savoirs historiques : associer Sarajevo à la première guerre mondiale ne va pas de soi, même si l'élève a travaillé le sujet en Histoire. Cette analyse montrera toute son importance quand il s'agira d'analyser les questions posées aux élèves, leur visée, leur pertinence.
- Les textes documentaires : Il importe de les identifier comme tels et de se demander ce qu'ils apportent à la lecture du texte principal. Là encore la relation avec les théories d'apprentissage de la lecture est intéressante.
- Les candidats connaissent l'hétérogénéité des élèves quant à leur niveau de maîtrise de la compétence « Lire ». C'est une donnée qui doit aussi rester présente dans l'analyse critique du support.

Ces étapes sont des bases constantes du travail préparatoire d'un enseignant. Les candidats ont donc à mener une préparation sérieuse sur des sujets variés de manière à produire cette analyse initiale avec précision et rapidité.

### **Analyse des questions**

La question 1 invitait les candidats à orienter leur analyse de la séance en termes de compétences à développer et d'objectifs à fixer. Il est conseillé de définir les termes de manière explicite.

### Les questions 2,3, 4

On attend des candidats qu'ils prennent du recul par rapport aux questions du manuel qui s'adressent aux élèves. Il ne s'agit donc pas de répondre aux questions posées en jugeant de leur intérêt sur des critères aléatoires et subjectifs.

Il s'agit au contraire d'appréhender la situation dans laquelle les élèves sont placés et son intérêt en fonction des compétences qu'on cherche à développer. Il est évident que l'approche textuelle – en particulier l'analyse en termes de difficulté de lecture pour tous les élèves – permet d'évaluer les questions posées de manière critique et convaincante.

Le processus d'analyse du questionnement proposé aux élèves consiste à chercher d'abord l'objectif du professeur en termes de mise en apprentissage. Pour cela, une première approche globale de l'ensemble des questions posées est nécessaire afin de mettre en valeur les compétences visées que ce soit pour la partie « Je comprends » que pour celle « Je discute ».

Commenter les questions peut alors prendre sens en permettant au candidat de porter un regard didactique en lien avec l'objectif recherché.

En passant de l'oral à l'écrit cette épreuve de didactique évolue. Le candidat est seul et doit disposer d'une solide méthodologie qui associe apports théoriques, didactiques et littéraires, tout en les rattachant à ce qui fait la réalité du travail d'un enseignant. On ne saurait trop insister sur l'importance de la préparation qui seule permet au candidat de développer une réactivité précieuse dans une épreuve où la gestion du temps est aussi un facteur déterminant de réussite.

Il importe d'apprendre à se poser les bonnes questions face à un support didactique qui vise à faire progresser les élèves.

En ayant toujours à l'esprit que l'analyse se situe au niveau des apprentissages mis en place et à leur efficacité, le candidat peut adopter le point de vue attendu et montrer qu'il a bien intégré la posture du professeur telle qu'on l'attend aujourd'hui.

**En conclusion**, le jury insiste sur la nécessité de prendre en compte les modalités de cette nouvelle épreuve. La première partie est relativement difficile si on prend en compte l'analyse textuelle et la capacité de raisonnement et d'expression structurée qui est attendue. La seconde partie est à la portée de tous ceux qui prendront le soin de réviser leurs bases grammaticales, ce qui est une entreprise plus rapide et modeste. La troisième partie est celle qui demande qu'on comprenne bien les attendus de l'épreuve et qu'on apprenne à tirer parti des connaissances acquises en formation. Les candidats sont ainsi invités à se projeter dans le métier de professeur en réfléchissant en termes de préparation de séance et de choix de support et d'objectifs.

Encore une fois on ne peut qu'insister sur l'importance de la préparation.

## 1.2. Epreuve écrite de mathématiques

### *Descriptif de l'épreuve*

**Durée** : 4 heures

**Notation** : 40 points

1. Première partie : 13 points ;
2. Deuxième partie : 13 points ;
3. Troisième partie : 14 points

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

#### **Finalités :**

- Evaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire ;
- Evaluer la capacité à comprendre du recul par rapport aux différentes notions.
- Evaluer la capacité à s'engager dans un raisonnement, à la conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

### *1.2.1. Résultats obtenus dans l'académie*

Les résultats présentés ci-dessous apportent des éléments statistiques suivant les types de concours :

<b>Concours</b>	<b>Effectif</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Ecart-type</b>	<b>Médiane</b>
Concours externe public	969	22	7,9	22.7
Concours externe privé	437	19.6	7,1	19.5
Second concours interne privé	17	17,6	4.5	17.7
Second concours interne public Langue régionale	1	10.50	/	/
Troisième concours public	85	18.3	8.1	17.7
Concours externe public Langue Régionale	40	17.6	8.7	17.7
Concours externe privé Langue régionale	29	17.4	5.7	16.5
Concours externe privé Langue régionale-Diwan	10	23.5	7.4	24.6

### *1.2.2 Analyse du sujet*

Le sujet de la session 2014 compte trois parties. Il couvre une grande partie du programme de collège et permet de vérifier que le candidat possède des compétences mathématiques de base.

Comme les années précédentes, l'épreuve fait appel à des connaissances variées et nécessite des capacités d'analyse et de réflexion nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire. Un candidat qui aurait fait l'impasse sur la connaissance des éléments mathématiques mis en œuvre n'avait aucune chance de réussir. Il est donc toujours nécessaire de se présenter à ce concours en s'appuyant sur une préparation solide.

Les moyennes par exercices (moyennes estimées sur un échantillon de 1000 copies) sont les suivantes :

Partie 1 : 5,8 sur 13 ;  
Partie 2 : 7,1 sur 13 ;  
Partie 3 : 7,4 sur 14.

Ces moyennes ne reflètent pas bien sûr la très grande disparité des productions mais indiquent, comme pour les années précédentes, une certaine faiblesse des connaissances générales en mathématiques chez un trop grand nombre de candidats. Pour terminer ce tour d'horizon, il est aussi à remarquer que des candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 10.

### **Partie 1**

La partie 1 est basée sur les études de différentes méthodes de calcul ou d'estimation de l'aire des quadrilatères.

Les 2 premiers exercices portent sur des questions liées à la géométrie des polygones. Le troisième exercice consiste en une étude de fonction avec une question liée au tableur.

Ce dernier exercice est le moins bien réussi, en particulier l'étude de la fonction est très mal traitée en général.

On observe énormément d'explications obscures sur les questions de géométrie beaucoup d'incertitudes et des candidats qui se perdent dans des explications inutiles et fausses.

Des candidats ne savent pas vérifier une égalité littérale vraie pour tout nombre. Ils vérifient en remplaçant par une valeur précise. La notion d'exemple et de contre-exemple n'est pas maîtrisée.

Les réponses sur la question portant sur le tableur ne sont pas nombreuses. Un certain nombre de candidats n'ont pas répondu à des questions simples portant sur les fonctions.

En géométrie, les démonstrations sont souvent basées sur des cas particuliers. Il y a des confusions entre symétrie centrale et symétrie axiale (réflexion) dans le plan. Il y a aussi des confusions sur « grandeurs et mesures », qui est une notion centrale des apprentissages de l'enseignement du primaire.

En conclusion, de trop nombreux candidats ne maîtrisent pas les connaissances élémentaires du programme de collège et ne produisent pas des raisonnements mathématiques rigoureux.

### **Partie 2**

Cette partie est composée de quatre exercices indépendants.

Le premier exercice est un exercice de statistique et il est assez bien réussi.

Le deuxième exercice porte sur 4 « Vrai-Faux » à justifier, les arguments proposés par les candidats ne sont pas toujours clairs. Certains candidats manquent de concision et s'enferment dans des explications longues qui au final s'avèrent fausses ou inconsistantes.

Le troisième exercice est un problème de déplacement d'un cycliste, le graphique n'est pas toujours bien construit. Les candidats ne font pas tous revenir le cycliste à son point de départ comme demandé dans l'énoncé. On peut légitimement se poser la question de la maîtrise de la compréhension de l'énoncé. Ce point est aussi central dans les apprentissages des élèves !

Le quatrième exercice porte sur les probabilités. Des candidats ne maîtrisent vraiment pas ce domaine et usent des mots « évident », « forcément » qui cachent une impossibilité d'expliquer...

La notion de répétitions indépendantes n'est pas utilisée. La loi des grands nombres n'est pas connue. Parmi les bonnes réponses, on constate une bonne utilisation des arbres pondérés, mais les explications justificatives de cette construction ne sont pas données.

### **Partie 3**

Cette partie est composée de deux exercices indépendants, reposant sur des notions didactiques et pédagogiques sur l'apprentissage de la numération.

Dans de nombreuses copies, les explications ici encore sont très confuses. Les candidats ne possédant pas les éléments didactiques simples se perdent dans de longues phrases inconsistantes et se contredisent quelques fois quelques phrases plus loin. On ne peut que conseiller aux candidats d'appliquer l'adage « ce qui se conçoit bien, s'explique simplement ».

Au-delà de l'aspect pédagogique on relève ici des erreurs mathématiques sur la numération ! La définition d'un nombre décimal n'est pas acquise pour des candidats qui seront amenés à l'enseigner ! Pour certains un nombre entier n'est pas un nombre décimal !

En résumé, il est attendu sur cette partie, de la concision et une bonne réflexion sur les aides à apporter aux élèves. Un travail préalable sur l'identification des erreurs d'élèves doit être pratiqué avant de passer le concours. La lecture des questions est importante, on demandait deux erreurs pour deux compétences soit 4 réponses, ce qui fut loin d'apparaître dans les copies.

#### *1.2.3. Quelques conseils aux candidats*

Il est conseillé aux candidats de prendre suffisamment le temps de lire avec attention les questions. Il ne s'agit pas d'une perte de temps car cela évite au contraire des réponses « hors sujet ».

Trop de copies présentent encore une rédaction brouillonne ce qui est inquiétant pour un futur enseignant. Les candidats doivent donc apporter la plus grande rigueur mathématique dans la rédaction de leurs explications, employer des théorèmes ou des définitions clairs, organiser des réponses concises et simples. Ils doivent avoir de bonnes connaissances logiques, maîtriser les raisonnements mathématiques (contre-exemple, disjonction des cas, raisonnement par l'absurde...) et être capables d'élaborer et de rédiger une démonstration tant dans le cadre algébrique que géométrique.

Les connaissances du programme de collège doivent être correctement maîtrisées, en particulier ce qui concerne les notations et le vocabulaire mathématique, les propriétés dans tous les domaines mathématiques et les diverses configurations géométriques de base.

Même si ce n'est pas toujours mentionné, toute réponse doit être justifiée. Il s'agit de recruter des enseignants pour lesquels la méthode doit primer sur le résultat.

Pour réussir cette épreuve, un candidat doit :

- posséder une culture de base en mathématiques ;
- être capable d'élaborer et de rédiger avec la plus grande rigueur mathématique une démonstration tant dans le cadre algébrique que géométrique ;
- exprimer un solide bon sens permettant de bien analyser les situations d'étude et éviter les contradictions flagrantes ;

- manifester les qualités d'expression et de communication nécessaires à tout futur enseignant.
- s'exprimer clairement, simplement, il n'est pas utile de se soigner dans des explications redondantes qui au final ne servent pas le candidat.
- Avoir un minimum de connaissances didactiques et pédagogiques en mathématiques.

### 1.3. Épreuve écrite en langue régionale

#### *Descriptif*

**Durée** : 3 heures

**Notation** : 40 points

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

#### **Epreuves :**

- Commentaire guidé d'un texte en langue régionale ;
- Traduction en français d'un passage du même texte.

#### *1.3.1. Résultats obtenus dans l'académie*

87 copies ont été remises, soit une augmentation intéressante par rapport au concours 2013 (73 copies) pour 41 postes à pourvoir (+10). A noter également que 86 candidats ne se sont pas présentés aux épreuves, c'est-à-dire presque 50% des inscrits (contre 33% l'an passé).

	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles
<b>Concours externe public spécial langue régionale Rennes</b>	22	85	43	22
<b>Second concours interne public spécial langue régionale</b>	2	9	1	0
<b>Concours externe privé spécial langue régionale Rennes</b>	12	55	30	17
<b>Concours externe privé Diwan Rennes</b>	4	21	12	7
<b>Concours externe public spécial langue régionale Nantes</b>	1	3	1	0
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>173</b>	<b>87</b>	<b>46</b>

<sup>1</sup> Le jury du concours externe privé Diwan a lieu dans l'académie de Montpellier

<sup>2</sup> Le jury du concours a lieu dans l'académie de Nantes

La moyenne des copies corrigées est de 9,92 sur 20. Mais la moyenne traduit des réalités très diverses car si 42 copies obtiennent une note égale ou supérieure à 10 (14 candidats ont même 15 ou plus), il est surprenant que 9 copies aient une note inférieure à 5 dans l'épreuve de breton du concours bilingue. L'extrême pauvreté du niveau de langue de ces candidats qui se destinent au professorat des écoles bilingue, tant en compréhension qu'en expression, interpelle les correcteurs.

Moyenne des copies :

Note	15 à 20	10 à 14,5	5 à 9,5	0 à 4,5
Nombre de copies	14	28	36	9

### *1.3.2. Commentaire guidé d'un texte en langue bretonne*

Le texte proposé au commentaire « Itron Varia Garmez » (Notre Dame des Carmes) de Youenn Drezen, (Al Liamm 1977), tableau vivant et pittoresque des gens et des lieux du pays bigouden d'avant-guerre, écrit dans une langue de grande qualité, permettait de bien évaluer les compétences des candidats en compréhension et en expression.

En ce qui concerne le commentaire proprement dit, on formulera quelques remarques :

- le jury attache beaucoup d'importance à la correction et la richesse de la langue. Il apprécie les réponses claires, argumentées, structurées mais cependant concises. Il déplore que certaines copies soient difficiles à lire et invite les candidats, futurs professeurs des écoles, à soigner leur écriture.
- quand le candidat est invité à donner son opinion sur une question, c'est bien évidemment la construction de son argumentation qui est évaluée par le jury et non son opinion.
- quelques erreurs grammaticales reviennent de façon récurrente dans les copies à partir de la langue source: la place du verbe dans la phrase, les mutations consonantiques, confusion entre la conjugaison personnelle (synthétique) et la conjugaison impersonnelle (analytique), et de façon surprenante, l'utilisation des verbes « être » et « avoir » est souvent incorrecte.
- trop souvent les formes verbales sont tronquées et donc incorrecte comme « gall a ran » pour « gallout a ran ».
- le jury a été surpris par la méconnaissance évidente de la Bretagne chez de nombreux candidats, incapables de situer le pays bigouden. Parmi les écrivains bretons seul Pierre Jakez Hélias semble vraiment connu.
- à l'inverse, le jury a noté avec satisfaction la présence d'excellentes copies -en nombre très limité certes - qui témoignent d'une très bonne maîtrise de la langue bretonne et de la culture bretonne.

Pour chaque question, la moitié des points était accordée à la qualité et la correction de la langue. Ces points étaient attribués de la façon suivante : un quart des points pour la conjugaison et la place du verbe dans la phrase, un quart des points pour l'orthographe et les mutations consonantiques, un quart des points pour les phrases complexes (avec subordinées) et un quart des points pour la richesse et la précision du vocabulaire. Mais aucun

point n'était, bien évidemment, accordé à la langue lorsque la réponse était erronée ou indigente.

### *1.3.3. Traduction en français*

Cet exercice permet de bien évaluer la compréhension en langue bretonne ainsi que la précision et la rigueur du maniement de la langue française.

Il convient de rappeler que traduire n'est pas restituer les mots dans une autre langue, il s'agit bien au contraire de rendre le sens, le style, le ton du texte originel. De très bonnes copies témoignent d'une bonne compréhension du texte et d'une expression juste et de bonne qualité en français. Mais en même temps le jury a souvent noté une maîtrise insuffisante des techniques de traduction et a déploré une traduction très littérale, proche de la structure de la langue bretonne. Une maîtrise insuffisante de la langue bretonne pour de futurs professeurs des écoles n'a parfois pas permis de traduire certains passages du texte proposé (... hag e stage -L 2- , glac'haret -L 11- , lakaat tro -L 15- , - "dirollet ar saliad" : ne signifie pas "dévergondée" ... -L 19- , he fennoù-daoulin -L 20- , ). Des phrases entières voire des passages entiers n'ont pas été traduits.

Certains candidats font preuve de bonnes compétences en breton dans le commentaire mais proposent des versions très moyennes voire inexistantes. Les correcteurs constatent aussi que de nombreux candidats ont une orthographe défailante en français (orthographe d'usage, conjugaisons, accords...) et ne maîtrisent pas les niveaux de langue (langue soutenue et langue familière).

## 2. Epreuves d'admission

---

### 2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

#### *Descriptif de l'épreuve*

#### **Transmission préalable d'un dossier de 10 pages au plus : 2 ensembles**

1. Une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
2. Une description d'une séquence pédagogique relative au sujet choisi

#### **Durée** : 1 heure

- Présentation du dossier de 10 pages: 20 minutes ;
- Entretien avec le jury : 40 minutes.

#### **Notation** : 60 points

- Présentation du dossier de 10 pages: 20 points ;
- Entretien avec le jury : 40 points.

#### **Finalité** :

-Evaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle :

sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique

-Evaluer la capacité à comprendre du recul par rapport aux différentes notions.

#### *2.1.1. Les résultats obtenus dans l'académie de Rennes*

La moyenne générale pour cette épreuve est de 36,6 sur 60, soit une moyenne de 12,2 sur 20.

Les moyennes obtenues pour chaque domaine sont remarquablement proches. Pour cinq des sept domaines, elles ne diffèrent que très peu de la moyenne générale (plus ou moins un point sur soixante). Des écarts un peu plus importants sont constatés en Histoire des Arts (+3,8 sur 60) et en Enseignement civique et moral (-4,2 sur 60).

Dans ce dernier domaine, ce résultat s'explique aisément par le profil des candidats. Nombre d'entre eux semblent avoir fait le choix de ce domaine par défaut, ne trouvant pas dans les autres domaines un espace de compétences suffisamment solides. A côté de ces candidats qui ont obtenu des résultats faibles, voire très faibles, on trouve en moins grand nombre des candidats très engagés sur les questions de citoyenneté, avec un très bon niveau de réflexion, et qui ont obtenu d'excellents résultats. Peu d'étudiants ont obtenu des notes moyennes.

En Histoire des Arts, les deux commissions mises en place sont parvenues à des résultats similaires. Le jury a été frappé par le bon niveau de connaissances de ces candidats, souvent à l'aise dans leur présentation.

### *2.1.2. Le déroulement de l'épreuve*

#### **L'exposé:**

La durée de l'exposé est de vingt minutes. C'est un maximum impératif à ne pas dépasser : l'exposé est interrompu par le jury quand les vingt minutes sont écoulées. Un exposé beaucoup plus court pénalise doublement le candidat : d'une part la capacité à bien gérer le temps fait partie des critères d'évaluation de cette partie de l'épreuve, et d'autre part un exposé court amène rapidement le jury à une ouverture plus large lors de l'entretien, qui dans tous les cas se limitera à une durée de quarante minutes.

Il faut insister ici sur le fait qu'aucun support n'est autorisé pendant l'oral, autre que ceux présents dans le dossier. Le candidat n'a donc sous les yeux que l'exemplaire du dossier qui lui est remis, à son entrée en salle, par le jury. Il peut avoir également à sa disposition une version électronique, suivant des modalités précisées dans une note adressée par la division des examens et concours (DEXACO) à l'ensemble des candidats inscrits au concours.

#### **L'entretien :**

Le jury n'est pas là pour « piéger » le candidat.

L'entretien débute généralement par un retour sur l'exposé. Il s'agit de vérifier l'honnêteté du candidat, et sa bonne compréhension de ce qu'il a présenté.

Il s'agit aussi de vérifier que le candidat est en capacité d'argumenter ses choix, et qu'il s'est effectivement approprié la séquence proposée. L'explicitation porte ainsi sur les choix didactiques et pédagogiques de la séquence, des contenus scientifiques, et éventuellement sur la bonne cohérence entre les deux parties du dossier.

Les candidats doivent s'attendre à être interrogés sur l'ensemble des outils, supports, disciplines, qu'ils citent dans leur dossier. Par exemple : approches transdisciplinaires, partenariat, situations de lecture, écriture ...

L'entretien s'ouvre ensuite au contenu du dossier, y compris à des points qui n'ont pas été abordés, ou qui ont été juste effleurés, lors de l'exposé. Les échanges peuvent porter à la fois sur les documents et les supports proposés (dans chacune des deux parties du dossier), ainsi que sur les fondements didactiques des démarches retenues.

Le jury peut ensuite approfondir et élargir son questionnement. Ces notions d'approfondissement et d'élargissement sont précisées dans un document de présentation des épreuves sur Eduscol, à l'aide d'un exemple sur la classification des êtres vivants dans le domaine des sciences de la vie.

- Approfondir, c'est chercher à percevoir le niveau de maîtrise scientifique du candidat sur le sujet abordé.
- Elargir, c'est interroger les connaissances du candidat sur des sujets voisins, en restant cependant dans le domaine choisi.

Dans cette épreuve, on n'est pas dans une demande de connaissances encyclopédiques sur tous les sujets. Mais on est en droit d'attendre que le candidat ait suffisamment creusé le sujet qu'il a lui-même choisi pour bien maîtriser les savoirs abordés et les connaissances présentées dans le dossier. Ce qui est apprécié, c'est donc la culture du candidat sur le sujet qu'il a travaillé, et les efforts de recherche et de compréhension qu'il a conduit dans le cadre de son travail préparatoire.

A titre d'exemple, et pour reprendre celui présenté dans Eduscol, on n'attend pas de tout candidat au concours qu'il sache ce qu'est une classification phylogénétique, mais on attend d'un candidat ayant préparé un dossier sur la classification, comme on l'attendrait d'un professeur des écoles travaillant ce sujet avec ses élèves, qu'il ait cherché en quoi consistent les classifications modernes et qu'il soit capable d'en expliquer les principes.

L'élargissement ou l'approfondissement peuvent également porter, comme l'indique le texte du bulletin officiel, sur « la connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant ».

Là encore, il n'est pas attendu du candidat qu'il restitue sous forme livresque un corpus de connaissances théoriques. Il doit, à travers les questions posées, montrer sa capacité à mettre en lien des activités proposées avec des connaissances sur les stades de développement des enfants et les diverses théories de l'apprentissage.

### *2.1.3. Ce qui est évalué*

Les candidats doivent bien garder à l'esprit qu'ils ne passent pas une épreuve destinée à évaluer leur seul niveau de compétence disciplinaire, mais bien plutôt leur capacité à se mettre en situation professionnelle dans un domaine de leur choix. Il s'agit bien pour le jury de rechercher les indices d'une construction de compétences professionnelles amorcée en première année de master MEEF. En ce sens, cette épreuve doit vraiment être perçue comme revêtant un caractère professionnel affirmé. On cherche à mesurer la conscience qu'ont les candidats de l'existence et de l'importance de compétences professionnelles. De telles compétences professionnelles en construction impliquent naturellement en amont une maîtrise des connaissances disciplinaires.

Comme l'indique le texte du bulletin officiel, l'épreuve vise à évaluer « *les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle* ». Plus globalement, les deux épreuves orales d'admission permettent « *d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux* ».

Les critères d'évaluation retenus par le jury portent donc à la fois sur les qualités de communication et de présentation, les qualités d'argumentation, les qualités de cohérence et de pertinence, enfin les compétences didactiques et épistémologiques.

Il faut insister sur le fait que ce n'est en aucun cas le dossier en lui-même qui est évalué. Ce dernier n'est qu'un support pour l'exposé et l'entretien, qui permettront au jury d'évaluer le niveau de compétence du candidat. Des dossiers relativement faibles ont d'ailleurs pu conduire à des notes satisfaisantes en raison de la qualité des prestations et des échanges. A l'inverse, des dossiers de très grande qualité ont pu donner lieu à des entretiens très décevants, mettant en cause l'appropriation du travail et de la réflexion par le candidat, et conduisant ainsi à des notes faibles.

L'exposé permet essentiellement au jury d'évaluer les qualités de communication et de présentation du candidat. Il permet de juger de sa capacité à gérer le temps, à adopter une posture et une attitude satisfaisantes, à s'exprimer avec aisance de façon claire et correcte, en se détachant de ses notes. De ce point de vue, un candidat qui récite le contenu de son dossier, ou

de longs discours très théoriques, ne met pas en valeur les qualités de dynamisme et de conviction attendues d'un futur professeur.

Le jury prend également en compte la capacité du candidat à organiser sa présentation. Naturellement cette première partie, notée sur vingt points, ne peut faire l'impasse sur la qualité et l'appropriation des contenus. Mais considérant que ces contenus ont longuement été préparés par le candidat pendant son année de formation, et que rien n'assure de leur caractère totalement personnel, ce ne sont pas leur qualité qui est avant tout regardée. Leur appropriation réelle par le candidat sera appréciée lors de l'entretien. Il va cependant de soi que des contenus faibles, approximatifs, ou erronés voire ineptes, sont sanctionnés par des notes faibles attribuées à l'exposé.

L'entretien va davantage se centrer sur les qualités d'argumentation, de cohérence, de pertinence du candidat, et sur la réalité de ses compétences didactiques et épistémologiques. Il s'agit de vérifier l'honnêteté du candidat, et sa bonne compréhension de ce qu'il a présenté.

Il s'agit aussi de vérifier que le candidat est en capacité d'argumenter ses choix, et qu'il s'est effectivement approprié la séquence proposée. L'explicitation porte ainsi sur les choix didactiques et pédagogiques de la séquence, des contenus scientifiques, et de la bonne cohérence entre les deux parties du dossier.

Dans tous les cas, ce qui est le plus important, ce sont les capacités de réflexion du candidat, son bon sens pragmatique, sa capacité à se décentrer dans une analyse réflexive.

Le jury apprécie en particulier la capacité du candidat à :

- Justifier les choix de la séquence pédagogique et des fondements scientifiques.
- Argumenter un choix d'activités pédagogiques en relation avec les compétences à construire.
- Argumenter un choix d'activités pédagogiques en relation avec le développement de l'enfant.
- Faire preuve de qualités d'écoute permettant de répondre de façon adaptée aux questions posées.
- Faire preuve de réactivité, de prise de recul.
- Réfléchir en termes d'enjeux : scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels, sociaux.
- Mettre son travail en perspective (le sujet a réellement été réfléchi et interrogé).
- Entrer facilement dans l'échange et réagir de façon pertinente aux remarques, propositions, interrogations du jury.
- Maîtriser les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques.

#### *2.1.4. Remarques sur les prestations des candidats*

##### **Remarques générales**

Il faut tout d'abord préciser le bon niveau général des candidats, que traduit bien la notation. Dans de très nombreux cas, les dossiers proposés étaient bien construits. Les jurys ont été très agréablement impressionnés par la qualité de nombreuses prestations, tant du point de vue de la maîtrise scientifique que de la capacité à réfléchir les situations d'apprentissages et les questions didactiques.

Les remarques qui suivent ne visent qu'à pointer quelques difficultés rencontrées, afin d'attirer l'attention des candidats sur des obstacles ou lacunes susceptibles d'amoindrir leurs performances, et celle des formateurs sur les points qu'il conviendrait de travailler pendant l'année de préparation.

- **Les dossiers**

Ils sont globalement bien conçus, avec des contenus riches, bien organisés, et respectueux des règles fixées. Certains pourraient cependant gagner en lisibilité. La présence d'un titre, un plan et une organisation bien apparents, facilitent grandement la lecture par le jury. De même, l'intégration de schémas, quand le sujet s'y prête naturellement, est parfois plus efficace que de longs discours. Quel que soit le domaine, il est essentiel de citer les sources des documents et des citations. Pour faciliter les échanges, une pagination s'avère souvent utile. La présence de nombreuses fautes d'orthographe n'est pas un signal positif envoyé aux membres du jury !

Enfin, les simples copiés collés sont aisément repérables par les membres du jury, qui apprécient bien plus des productions personnelles. La découverte, lors de l'entretien, d'une appropriation peu approfondie de ces copiés collés par les candidats, est naturellement très mal perçue.

- **La présentation du dossier suivi de l'entretien avec le jury**

Les candidats ont parfois tendance à envisager l'oral comme une soutenance d'un compte-rendu de stage. Ce n'est pas l'esprit de cette épreuve, qui est ouverte à des candidats qui ne peuvent faire valoir aucune mise en pratique. Il est important que les candidats qui ont pu bénéficier d'une expérience, ce qui constitue indubitablement un avantage, ne s'enferment pas dans cette expérience et puissent se projeter au-delà du vécu du stage. En restant trop centrés sur les modalités ou l'organisation du travail du stage, certains candidats peinent à prendre le recul suffisant pour penser l'enseignement ou les questions d'apprentissages.

Plus généralement, beaucoup de candidat montrent des difficultés à proposer des pistes d'amélioration des séances, à imaginer des ajustements ou des alternatives prenant en compte des publics différents ou des contextes particuliers d'exercice du métier. Ils ne doivent pas être déstabilisés par des questions du jury qui semblent remettre en cause leurs propositions d'activités. Ces questions ont pour seul objectif de pousser le candidat à un regard critique sur ses pratiques.

Trop souvent également, le jury s'est vu présenter des dispositifs pédagogiques où l'enseignement est au centre au détriment de réelles situations de recherche impliquant les élèves. Cela suppose, entre autres, un choix d'outils ou de supports favorisant une véritable

construction intellectuelle par l'élève. Il est de ce point de vue parfois surprenant de constater l'absence totale des élèves dans la partie pédagogique des dossiers.

Les jurys ont apprécié les (trop rares) candidats qui savent mettre en perspective les objectifs d'apprentissages et les articuler avec les stades de développement. La connaissance sur le développement des enfants fait défaut dans de trop nombreux cas. On ne saurait trop encourager les candidats à se documenter de manière précise sur ces questions, ce qui ne se limite pas à une connaissance théorique des différents stades de développement proposés par Piaget.

Certains candidats anticipent des adaptations de la séance proposée à d'autres cycles, ce qui constitue un plus.

Le jury attend également des candidats qu'ils se placent déjà dans des postures d'enseignants : écriture au tableau, prise en compte du public, attitude réflexive ...

En travaillant le domaine retenu au-delà de son simple sujet, le candidat augmente grandement ses chances de réussite au concours.

Enfin, les candidats doivent savoir que l'exposé, et donc le dossier, se trouvent valorisés lorsque le sujet est mis sous forme d'une problématique. Le terme de sujet utilisé dans le texte officiel fait référence à un terme général qu'il convient d'affiner et de remettre dans un contexte professionnalisant. Le candidat doit veiller à problématiser un sujet, c'est-à-dire à le questionner pour déterminer la façon la plus appropriée de l'étudier.

La problématique est la synthèse de ce questionnement, elle gagne à être présentée lors de l'entretien et dans le dossier lui-même.

- **L'utilisation du support numérique**

Des supports numériques ont été joints aux dossiers papiers dans un nombre limité de cas.

CRPE Session 2014	Géographie	Histoire	Education morale et civique	Histoire des arts	Arts visuels	Education Musicale	Sciences et technologie
<b>Nombre de CD</b>	7	26	3	8	18	33	29
<b>Candidats</b>	48	141	45	24	63	64	262
<b>%</b>	14.6%	18.4%	6.6%	33.3%	28.6%	51.5%	11%

124 supports numériques sur 646 candidats admissibles présents, soit 19.2% du total.

Les règles, présentées en amont aux candidats, étaient les suivantes :

**Sur le site académique [WWW.ac-rennes.fr](http://WWW.ac-rennes.fr)**

**Note de mars 2014**

Dans l'hypothèse où le dossier papier serait accompagné d'un support numérique « Compact Disc » dans le but par exemple de présenter une œuvre audio ou une séquence vidéo, le support numérique aura le même contenu que le support papier, à savoir :

- le dossier sous format papier devra porter la référence de l'œuvre audio ou de la séquence vidéo enregistrée sur le « Compact Disc »
- le dossier sous format « Compact Disc » devra contenir le fichier correspondant au dossier sous format papier ainsi que l'œuvre audio ou la séquence vidéo.

**Note de juin 2014**

Le candidat qui souhaite utiliser pendant l'entretien un document sur support « Compact Disc » devra se munir de son ordinateur portable et d'une rallonge électrique. Seront mis uniquement à sa disposition un tableau blanc, des feutres et une prise électrique usuelle.

Sur les contenus, des vidéos ou des extraits sonores pouvaient être présents, à condition qu'ils soient mentionnés comme tels dans le dossier papier. L'objectif est d'empêcher toute expansion des contenus sous forme d'annexes numériques car il doit bien être entendu que le support ne doit pas permettre des présentations à l'oral de type diaporama

Au global, (la chose devant être affinée selon les domaines), l'utilisation de supports numériques n'a pas souvent apporté une plus-value. Elle a même parfois été un obstacle au bon déroulement de la présentation du dossier lorsque l'outil était mal maîtrisé (difficultés techniques, temps perdu ...).

### **Remarques particulières par domaines :**

- **Arts visuels**

Le jury regrette que beaucoup de candidats manquent des références culturelles et artistiques solides qu'on est en droit d'attendre quand elles sont en lien avec la thématique choisie. L'utilisation de supports numériques a rarement apporté une valeur supplémentaire aux propos : elle s'est même parfois révélée être une entrave. En arts visuels, cela devrait pourtant permettre une présentation plus efficace d'œuvres ou de productions d'élèves, mais cela s'anticipe et se travaille.

Rappelons aux candidats que si l'éducation à l'image fait l'objet d'apprentissages pour les élèves, l'image se conçoit également comme un support pédagogique utile aux professeurs.

De ce point de vue, il est surprenant que, dans le domaine des Arts visuels, certains candidats ne proposent aucune illustration dans leurs dossiers.

Le jury a par ailleurs constaté une certaine uniformité des sujets abordés (la ville imaginaire, les boîtes ...) et des modalités d'enseignement (« évènements » autour de la mallette pédagogique); rappelons à nouveau qu'il est attendu de futurs enseignants qu'ils soient en capacité de créer des situations d'apprentissage permettant aux élèves de vivre des expériences sensibles pour pouvoir apprendre. On interrogera aussi les représentations ou schémas didactiques normés des candidats, comme celle par exemple qui consiste à penser que l'introduction d'œuvres devrait être systématiquement située en fin de séquence afin d'éviter le développement de démarches « à la manière de ... ». Cela conduit même parfois à appauvrir les réalisations des élèves.

Il est indispensable pour les candidats qui choisissent ce domaine d'avoir bien saisi les enjeux d'une formation artistique et culturelle des élèves. On ne saurait trop leur conseiller également d'actualiser leurs connaissances, de consulter les nombreuses ressources numériques exploitables, et de pouvoir citer certaines d'entre elles lors de l'entretien.

- **Géographie**

Globalement, dans ce domaine, les connaissances scientifiques restent bien souvent trop superficielles, même par rapport au sujet choisi. La conception de la géographie se limite ainsi trop fréquemment à l'analyse de paysages. Elle néglige en particulier l'idée de l'organisation de l'espace.

Il est important d'avoir bien clarifié en amont l'orientation disciplinaire du dossier, et l'épistémologie de la discipline, en inscrivant la réflexion au cœur des concepts qui lui sont propres, concepts qui doivent être maîtrisés par le candidat. Les candidats qui ont le mieux réussi ont ainsi su faire preuve d'une véritable réflexion épistémologique sur des concepts clés

tels que ceux d'espace, de spatialisation, de territoire, de paysage, de flux, de pôles, de dynamique ...

Dans un certain nombre de cas, les savoirs géographiques sont manifestement à réactualiser, en s'appuyant par exemple sur des manuels récents du second degré. La capacité à problématiser ces savoirs constitue également un atout important pour la réussite de cette épreuve.

- **Histoire**

Les candidats sont dans l'ensemble bien préparés et maîtrisent souvent des connaissances historiques précises. Le jury apprécie des candidats qu'ils aillent au-delà des contenus pour montrer qu'ils ont bien compris le sens et les enjeux du sujet traité. En histoire, il est particulièrement important d'indiquer, et parfois de discuter les sources des documents utilisés. Ceux-ci mériteraient parfois une meilleure qualité de présentation. Il paraît indispensable qu'un document utilisé dans la démarche pédagogique soit reproduit dans le dossier. Dans bien des cas, la couleur est indispensable.

De même la capacité à bien problématiser le sujet traité constitue un point essentiel.

Dans quelques cas, ont été choisies des thématiques qui ne se rattachaient à aucun programme de l'école élémentaire.

La maîtrise de connaissances élargies et fiables sur les différents concepts et sur les enjeux de l'enseignement de l'histoire à l'école élémentaire est essentielle pour bien réussir cette épreuve. En particulier, de trop nombreux candidats ne maîtrisent pas parfaitement les repères historiques attendus en fin de CM2, ou n'ont pas saisi l'idée d'évolution en relation avec l'importance des évolutions techniques. Pour certains candidats, l'histoire se résume ainsi à une succession d'évènements ou de personnages, ce qui ne permet pas d'en comprendre les enjeux en termes de connaissance du monde et d'éducation.

Il est parfois surprenant de voir des candidats proposer une séquence sur une période dont ils semblent tout ignorer en termes d'organisation sociale, politique, économique.

Dans ce domaine, il apparaît particulièrement important de veiller à la cohérence entre les deux parties du dossier. Il est ainsi regrettable de voir parfois des candidats utiliser des supports ou des démarches didactiques développés sur des conceptions anciennes, que viennent contredire les fondements scientifiques plus récents présentés dans la première partie.

Concernant la partie scientifique, la qualité des sources est parfois discutable : des ouvrages de très grande vulgarisation, sans référence aucune aux sources d'origine, ne sauraient remplacer les ouvrages de référence actualisés sur le sujet traité.

Dans ce domaine également, le vernis s'écaille facilement : tout candidat devrait être convaincu de l'importance de n'utiliser du vocabulaire, de ne nommer des concepts, qu'en étant assuré de leur bonne compréhension. L'histoire est une discipline qui exige rigueur et précision, et qui supporte mal l'approximation.

- **Enseignement moral et civique**

Dans ce domaine, l'écueil essentiel repéré par les jurys est le risque fort d'être dans un discours éloigné de toute réalité de classe. Les meilleurs candidats sont ceux qui ont su allier des connaissances scientifiques et institutionnelles assurées, à une vraie réflexion didactique. Une forte méconnaissance des programmes a été observée chez certains candidats, entraînant parfois le traitement de thèmes hors sujet.

- **Histoire des arts**

Les candidats montrent dans l'ensemble un bon niveau scientifique et une bonne qualité de réflexion sur le plan didactique. Les commissions ont relevé la grande qualité de nombreuses prestations, avec des candidats à l'aise, pertinents et cohérents dans leurs réponses, et faisant preuve d'une bonne capacité à s'interroger. Ce qui manque le plus dans ce domaine, c'est l'absence de l'élève et l'éloignement, parfois, des réalités concrètes d'enseignement dans les classes. Les exposés sont ainsi trop souvent très conceptuels, s'attachant davantage aux contenus qu'à la question pourtant essentielle des apprentissages. Les pratiques artistiques des élèves sont souvent absentes.

Enfin, les commissions insistent sur la nécessaire qualité des documents et des éléments visuels à présenter, et sur la nécessaire vigilance sur la valeur artistique des supports retenus.

- **Education musicale**

Globalement les candidats maîtrisent les fondements scientifiques et théoriques. Les candidats qui ont moins bien réussi dans ce domaine sont ceux qui se sont montrés incapables d'argumenter leurs choix pédagogiques ou qui n'ont pas su intégrer une méthodologie rigoureuse dans la construction des séquences. Les commissions apprécient particulièrement les candidats qui s'autorisent une pratique vocale, ou qui témoignent de pratiques instrumentales dans la classe, qui peuvent être présentées dans le dossier et disponibles sous forme numérique sur le CD ROM.

- **Sciences et technologie**

En sciences et technologie, les fondements scientifiques apparaissent généralement bien préparés dans le dossier, mais l'exposé, et surtout l'entretien, montrent qu'ils ne sont pas toujours suffisamment maîtrisés. Or il ne peut y avoir de mise en œuvre pédagogique de qualité lorsque les connaissances scientifiques sont fragiles.

Comme dans les autres domaines, le jury attire l'attention des candidats sur la bonne lisibilité des documents, et sur l'importance d'en indiquer les sources. Au passage, il n'est pas inutile de rappeler que dans ce domaine comme dans les autres, la qualité syntaxique et orthographique du dossier doit constituer un point de vigilance.

Il est important également de veiller à la bonne cohérence entre les fondements scientifiques et la séquence proposée. Les membres du jury ont été parfois surpris de trouver un volet notionnel scientifique très large et très éloigné des objectifs d'apprentissages recherchés dans la séquence.

A l'inverse, si l'on peut dire, il ne faut pas croire que le niveau notionnel qui fonde les démarches soit directement lié au niveau d'intervention : des connaissances solides sous-tendent la construction de démarches scientifiques dès le cycle 1.

Concernant les méthodes et les démarches propres aux sciences, si leur connaissance théorique est manifeste, leur réelle appropriation par les candidats apparaît parfois problématique. Le jury préférera toujours une démarche personnelle à une démarche très formatée ou stéréotypée, et finalement peu intégrée par le candidat.

Il faut noter que, dans quelques cas, des démarches expérimentales proposées sont très critiquables du point de vue de leur rigueur.

La démarche d'investigation est connue et citée par pratiquement tous les candidats. Mais ce n'est pas une formule magique et ce ne doit pas être une simple incantation. C'est une démarche d'apprentissage qui doit apparaître dans les propositions de mise en œuvre.

Enfin, des points importants de l'enseignement des sciences et de la technologie semblent inconnus de trop nombreux candidats : le droit à l'erreur, l'importance du tâtonnement, l'identification des obstacles, qu'ils soient épistémologiques ou didactiques. L'importance et le statut des traces écrites constituent également pour le jury des points intéressants de questionnement.

## 2.2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

### ***Descriptif de l'épreuve***

#### **Préparation :** 3 heures

- 1<sup>re</sup> partie : un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) ;
- 2<sup>me</sup> partie : dossier de 5 pages maximum portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire

#### **Durée :** 1 heure et 15 minutes

- 1<sup>re</sup> partie : exposé de 10 minutes, entretien 20 minutes ;
- 2<sup>me</sup> partie : exposé de 15 minutes, entretien 30 minutes.

#### **Notation :** 100 points

- 1<sup>re</sup> partie : 40 points ;
- 2<sup>me</sup> partie : 60 points dont 20 points pour l'exposé et 40 points pour l'entretien

#### **Finalité :**

-Evaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'EPS et sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

-Evaluer les connaissances du candidat sur le système éducatif français (école primaire), sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative

La session 2014 propose un changement d'importance tant dans la composition de l'épreuve que dans son contenu :

### *2.2.1. Première partie*

Elle doit permettre aux membres du jury (au nombre de trois) d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

A l'issue de la prestation du candidat(e), le jury propose une note globale sur 40 points sans distinction entre l'exposé et l'entretien. Cette note est par la suite ajoutée à celle sur 60 points de la seconde partie de l'épreuve pour un total de 100 points.

Le jury de la seconde épreuve d'admission de la session 2014 du CRPE est composé de 21 commissions pour le concours public et de 8 pour le concours privé. Chacune des commissions est constituée d'un IEN du premier degré, d'un conseiller pédagogique du premier degré pour le public ou d'un maître formateur pour le privé, et d'un enseignant d'EPS du second degré.

#### 2.2.1.1. Résultats obtenus dans l'académie de Rennes

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats (es) présents(es) à la session 2014 est de : 24 sur 40 (12/20)

Dans l'ensemble on peut dire que les candidats (es) ont su s'adapter aux nouvelles exigences de l'épreuve d'EPS. Les jurys ont souhaité exploiter la totalité de l'échelle de notes qui leur était proposé (de 1 à 40) et ce afin de discriminer de la manière la plus explicite les prestations des candidats (es).

#### 2.2.1.2. Quatre profils de candidats :

Cette première session a permis de dégager un échantillonnage de quatre profils de candidats interrogés. Ces quatre profils correspondent à un niveau de compétence et de performance sanctionné par une échelle de notation de 0 à 40 points

<b>Profil 1</b> (0 – 10 points)	Dans son exposé le candidat (e) ne présente pas l'ensemble de la séquence (progression ou situation). D'une manière générale, il ne conclue pas son propos par un manque de maîtrise des contraintes de temps. Si quelques éléments parcellaires du sujet (classe d'âge, activité support, compétence visée) sont évoqués, ils ne sont jamais mis en relation et encore moins problématisés au cours de l'exposé. Dans une grande partie des cas, le candidat(e) démontre un manque avéré de connaissances sur les caractéristiques générales des élèves, les contenus programmatiques disciplinaire, mais aussi et surtout sur le domaine d'activités support. Plus ennuyeux encore, certains candidats (es) font des propositions qui peuvent mettre en danger les élèves. Dans ce cas de figure les jurys ont sanctionné « lourdement ». Quand les candidats (es) formulaient des propositions, elles étaient plaquées, inopérantes et présentées de façon superficielle comme un prêt à porter didactique, pouvant aller jusqu'au hors-sujet. Aucun lien n'est fait entre la discipline et l'éducation à la santé. Dans l'entretien, le candidat(e) n'exploite pas les questions formulées par le jury pour préciser ses propositions, ou les amender en les discutant. L'approximation de ses connaissances se confirme au fur et à mesure de l'entretien. Les candidats (es) ne disposent pas d'une culture disciplinaire suffisante et les approximations sémantiques sont difficilement excusables à ce niveau de recrutement.
------------------------------------	--

<p style="text-align: center;"><b>Profil 2</b> (11 – 20 points)</p>	<p>Le temps d'exposé est plus proche des 10 minutes. Les candidats (es) tentent d'adapter le mieux possible une « recette » apprise en formation pour répondre à la question. D'une manière générale, ils identifient les termes importants du sujet et commencent par une description des caractéristiques des élèves du niveau de classe retenu de manière certes globale mais cohérente. Si on repère quelques connaissances de l'activité motrice support, les mises en apprentissages sont encore insuffisantes dans le champ des compétences méthodologiques et sociales. Leurs réponses se résument souvent à un empilement de tâches sans objectifs clairs. Les propositions sur la santé et la sécurité sont générales et parfois en décalage avec le niveau de maturation des élèves. Par contre aucun des candidats (es) appartenant à cette catégorie ne met en danger les élèves au travers les propositions énoncées. S'il y a peu de connaissances institutionnelles elles sont parfois compensées par des réponses reposant sur un certain bon sens. Les candidats sont ouverts à l'échange et soucieux de répondre aux questions du jury, mais bien souvent pour paraphraser des éléments déjà énoncés dans l'exposé. La référence à un vocabulaire explicite et précis pour parler de la discipline d'enseignement est encore trop superficielle.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Profil 3</b> (21 – 30 points)</p>	<p>Le temps d'exposé est le plus souvent utilisé à bon escient. Le candidat, dans son exposé, justifie une situation inscrite dans la temporalité de la séance, ou une progression dont les étapes apparaissent en cohérence au regard du traitement didactique de l'activité support. Certains (es) candidats (es) n'hésitent pas, et à juste titre, à utiliser le tableau pour illustrer leurs propos au cours de l'exposé. Cette préoccupation est appréciée par les jurys.</p> <p>Dans tous les cas on identifie les objectifs assignés à la situation ou à la progression en lien avec les caractéristiques motrices mais aussi méthodologiques et sociales des élèves dans l'activité support. On voit apparaître une typologie des conduites des élèves en lien avec leur niveau de maturation et les exigences fixées par les textes réglementaires. Les notions de santé et de bien-être sont appréhendées en contexte et renvoient à des dispositifs singuliers et partiellement intégrés.</p> <p>Au cours de l'entretien, les candidats(es) exploitent à escient les questions du jury pour reprendre sans les paraphraser les propositions de l'exposé. On regrettera parfois un manque de culture didactique de la discipline pour permettre de complexifier le débat au cours de l'entretien et permettre ainsi de rentrer dans le cœur du processus enseignement-apprentissage. Souvent les candidats(es) s'appuient trop exclusivement sur les données institutionnelles pour justifier certains des choix effectués, ce qui limite un peu la portée de leurs analyses. Les jurys ont particulièrement apprécié chez ces candidats leur pugnacité au cours de l'entretien.</p>

<b>Profil 4</b> <b>(31 – 40 points)</b>	<p>L'exposé est clair, structuré, maîtrisé, il prend en considération le temps de prise de notes du jury et va plus loin que la relecture factuelle des documents en montrant en quoi les informations tirées de ces derniers trouvent des applications concrètes sur le terrain. Le temps est pleinement et habilement utilisé (ils posent l'enjeu de la question dès la 3ème minute) en situant parfaitement le sujet (enjeux, niveau de classe, moment d'apprentissage). Les objectifs, les mises en œuvre, les variables didactiques sont clairs et adaptés. On notera, chez ces candidats (es) une très bonne mise à profit des expériences de terrain complétée par une très bonne connaissance des textes officiels non plus textuel mais contextuel. De même, ils n'hésitent pas à se positionner et à argumenter pour défendre leur point de vue.</p> <p>Ouvert à la discussion ; le candidat n'hésite pas à dire lorsqu'il n'a pas la réponse et se montre honnête lorsqu'il parle de ses expériences. Les mises en relation sont complexifiées au cours de l'entretien et le candidat invite naturellement le jury a relevé le niveau de son questionnement grâce à des relances et des justifications souvent originales. Les jurys ont particulièrement apprécié la capacité des candidats (es) à prendre certains risques mesurés pour mieux appréhender les éventuels obstacles aux apprentissages. A la différence du profil 3, les candidats (es) exploitent toutes les connaissances (institutionnelles, didactique, pédagogique, théoriques, ...) pour approfondir leurs réponses et adopter une attitude problématisée permanente sans jamais réduire la complexité des phénomènes liés aux apprentissages. Ils (elles) sont vraiment sur le faire apprendre et plus seulement sur l'enseigner ; ce qui est un changement de posture professionnelle considérable que les jurys ont fortement reconnus.</p>
--	---

### 2.2.1.3. Remarques pour les candidats (es) et les centres de formation

Cette série de remarques pourra éclairer le travail des formateurs sans toutefois prétendre épuiser la richesse de cette épreuve. En effet, le jury ne souhaite pas que les candidats présentent un formatage excessif tant dans l'exposé que dans l'entretien pour les prochaines sessions et le contenu de ce rapport doit être compris essentiellement dans son esprit plus que dans sa lettre. Pour clarifier la lecture, sont proposées deux rubriques : les erreurs les plus fréquemment rencontrées, et les conseils à porter à la connaissance des centres de formation comme des futurs candidats.

- **Les erreurs les plus fréquemment rencontrées**

- des candidats (es) qui ne prennent pas suffisamment le temps de bien lire le sujet ;
- l'absence de montre ou de chronomètre a pénalisé certains candidats dans la gestion de leur temps d'exposé ;
- pas d'utilisation du support tableau mis à disposition du candidat pour une meilleure médiation avec son jury ;
- des élèves trop souvent oubliés dans l'analyse, on a le sentiment que les candidats s'adressent à une entité abstraite ;
- Une connaissance trop souvent insuffisante des activités motrices support de l'interrogation ;

- **ATTENTION !!** de réelles confusions entre « situation » et « progression ». Le choix du contexte d'enseignement dans la question est volontaire et il répond à des attentes chez les jurys qui ne sont pas de même nature ;
  - **ATTENTION !!** même s'ils ont été rares, on notera que quelques candidats font des propositions qui peuvent mettre en danger les élèves ;
  - Il y a encore une confusion entre ce qui organise l'enseignement du professeur et ce qui permet de faire apprendre les élèves ;
  - quand le contexte d'enseignement est une classe, on observe trop souvent des candidats qui minorent la diversité des réponses possibles apportées par les élèves face à une situation ou une progression données par l'enseignant ;
  - des candidats oublient un peu trop vite ce qu'ils ont dit dans l'exposé quand le jury les interroge dans l'entretien. Il y a une continuité fonctionnelle entre ces deux temps ;
  - l'EPS ne se confond pas avec les APSA qu'elle organise et qu'elle enseigne. Les liens entre EPS et santé ou EPS et bien-être ne sont pas factuels, ils organisent en partie le travail didactique de l'enseignant ;
  - des candidats se contentent de traduire ce qu'ils ont pu observer sur le terrain au cours de leur formation, sans pour autant avoir pris le temps de l'analyse et de la mise/remise en question nécessaire.
- **Les conseils à porter à la connaissance des centres de formation comme des futurs candidats (es)**
    - Toutes les questions proposent une mise en relation significative et signifiante entre quatre domaines : un niveau de classe, un contexte d'enseignement (situation – progression), une compétence à atteindre (en lien direct avec les impératifs réglementaires qui organisent l'enseignement de l'EPS dans le premier degré), un domaine d'activités motrices.  
Le jury attend des candidats qu'ils identifient ces relations, qu'ils les discutent et qu'ils les opérationnalisent au travers de propositions alliant trois impératifs : de cohérence (entre les différents domaines) ; de pertinence (au regard des exigences du processus d'enseignement apprentissage) et de justesse (au regard des contraintes spécifiques de l'activité support des acquisitions).
    - Le jury a choisi délibérément de ne pas proposer d'APSA supports culturellement identifiées dans une pratique sociale de référence, afin de ne pas limiter le choix des candidats et éviter de sanctionner les non spécialistes. Pour autant, le jury n'interdit pas que le candidat choisisse, au sein de ce domaine, une APSA support pour illustrer ses propositions et expliciter se choix. Le jury invite même les candidats à ne pas se contenter d'exploiter une seule APSA support mais à utiliser à bon escient la diversité des activités supports appartenant à un même domaine d'activités (ex. « activités de jeux collectifs »). Cette capacité du candidat à ne pas rester limité aux seules APSA socialement identifiées sera valorisée, dans la mesure où elle permet de mieux prendre en compte la diversité des difficultés que les élèves peuvent rencontrer dans les apprentissages. Les chemins qui mènent à la compétence visée sont multiples comme peuvent être multiples les expressions de la dite compétence.

- Les candidats sont invités à faire une distinction intelligible entre « une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice » et « une progression au sein d'un cycle d'activités ». C'est pourquoi, pour lancer la réflexion, nous considérons :
  - ✓ **LA PROGRESSION** comme une logique d'enseignement centrée sur la façon dont le professeur des écoles CONCOIT ET PROGRAMME SON ACTION PEDAGOGIQUE ET DIDACTIQUE. Il s'agit pour le candidat de présenter une démarche d'enseignement qui s'inscrit dans la durée d'une séquence ;
  - ✓ **LA SITUATION D'APPRENTISSAGE** comme une logique du faire apprendre centrée sur la façon dont le professeur des écoles prend en considération la diversité des réponses apportées par les élèves dans la situation motrice pour différencier ses interventions et permettre à chacun d'apprendre dans le contexte de la classe. Il s'agit pour le candidat de montrer sa capacité à analyser les conduites des élèves en train d'apprendre en EPS pour apporter des réponses adaptées à leurs besoins immédiats.

Bien entendu cette proposition n'est pas une préconisation, encore moins une définition, mais bien une hypothèse de travail.

- Nous rappelons enfin que l'évaluation du candidat ne distingue en aucun cas l'exposé de l'entretien, mais résulte d'une prise en compte GLOBALE de la prestation qui n'accorde la primauté ni à l'une ni à l'autre des parties. C'est ainsi qu'un candidat éprouvant des difficultés dans l'exposé peut très bien voire sa prestation valorisée dans l'entretien dès lors qu'il accepte d'entrer dans l'échange que lui propose le jury. De même qu'un candidat brillant dans l'exposé grâce à une préparation anticipée pourra voir sa prestation revisitée vers le bas si, dans l'entretien, il ne montre pas sa capacité à exploiter la richesse de son exposé par des réponses ajustées.

### *2.2.2. Deuxième partie*

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative (Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles).

### 2.2.2.1. Résultats obtenus dans l'académie de Rennes

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats (es) présents(es) à la session 2014 est de : 39 sur 60 (13/20)

De façon générale, on constate que les candidats ont su s'approprier les nouvelles modalités de cette deuxième épreuve d'admission.

### 2.2.2.2. Le déroulement de l'épreuve

L'épreuve se présente sous la forme d'un oral de quarante-cinq minutes composé de deux parties distinctes : un exposé du candidat (15 minutes) noté sur 20 points, suivi d'un entretien avec le jury (30 minutes) noté sur 40 points. L'ensemble repose sur un dossier de cinq pages maximum remis au candidat.

#### *L'exposé*

Le support remis au candidat est constitué d'un corpus de trois ou quatre textes ; il est invité à l'analyser en répondant à trois questions. Les textes proposés proviennent de sources variées (BOEN, presse, recherche...). Les thématiques sont en lien avec différents aspects et problématiques du système éducatif français : le parcours de l'élève, l'usage du numérique, l'enseignement en éducation prioritaire, les principes de la laïcité...

Les trois questions (par exemple : quels obstacles... ? / quel cadre réglementaire ? / quelles modalités mettre en œuvre pour... ?) constituent un cadre et un appui pour le candidat qui peut les utiliser pour organiser son propos et élaborer la structure de son exposé sans que cela constitue pour autant l'unique modalité de présentation.

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles. (Arrêté du 19 avril 2013)

Lors de la présentation, le jury vérifie que le candidat est en capacité de mobiliser ses connaissances et de faire état à cette occasion d'une réflexion construite et argumentée en s'appuyant sur le corpus proposé. Il attend également que le futur professeur des écoles sache expliciter les enjeux qui font débat tout en s'exprimant dans une langue irréprochable du point de vue syntaxique et lexical.

#### *L'entretien*

Les textes du corpus constituent un support aisément exploitable pour le candidat et non limitatif pour l'interrogation menée par le jury.

La durée est suffisamment longue pour permettre d'entrer dans un réel échange avec le candidat et ainsi de vérifier ses connaissances, ses capacités d'analyse, son positionnement.

Le champ des questions est vaste puisqu'il s'agit de vérifier que le candidat a saisi les enjeux de la problématique proposée, d'évaluer sa connaissance du système éducatif (en particulier l'école primaire), de lui permettre de se situer comme futur agent du service public / futur professeur des écoles, d'exprimer sa capacité à prendre en compte le contexte de l'école dans sa dimension la plus large tout en s'assurant qu'il a perçu la nécessité d'agir en fonction des acquis et des besoins des élèves.

Le jury apprécie également la capacité du candidat à entrer aisément dans l'échange, à répondre avec précision aux questions portant sur les spécificités du sujet, à prendre en compte les remarques et propositions qui lui sont faites, à apporter des éléments nouveaux.

### 2.2.2.3. Remarques sur les prestations des candidats

#### ***Remarques générales***

Les jurys constatent en premier lieu le sérieux et l'investissement des candidats, globalement bien préparés à l'épreuve. Ils soulignent également la diversité des profils rencontrés, notamment en ce qui concerne l'expérience professionnelle : certains candidats, ayant déjà enseigné, tirent judicieusement parti de leur bonne connaissance des élèves, des écoles et du système éducatif. D'autres, plus jeunes, s'appuient en premier lieu sur leurs connaissances théoriques. Si les premiers semblent à première vue mieux armés pour aborder l'épreuve - à condition qu'ils soient capables de distanciation critique, de prise de recul par rapport aux missions exercées - les seconds ne s'en trouvent pour autant désavantagés notamment lorsqu'ils font état de connaissances actualisées qu'ils parviennent à contextualiser et lorsqu'ils montrent qu'ils ont perçu les enjeux de l'école et le sens des évolutions du système éducatif pour les élèves.

#### ***Ont été particulièrement appréciés les éléments suivants :***

- Pour l'ensemble de l'épreuve

**Expression orale** : il est attendu du candidat qu'il effectue sa prestation dans une langue fluide, d'un niveau courant à soutenu, dans lequel toute familiarité est proscrite ; un ton de voix tout à la fois posé et expressif renforce favorablement l'impression produite.

**Posture du candidat** : elle fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des examinateurs ; s'il est bien légitime de ressentir quelque émotion face à un jury composé de trois personnes, il est cependant nécessaire que le candidat soit en capacité de la maîtriser afin de présenter l'assurance légitime que l'on attend d'un futur professeur des écoles. Une posture naturelle et calme, associée à une certaine force de conviction voire à de l'enthousiasme vis-à-vis des missions qui seront endossées constitue un atout indéniable.

**Vision de l'élève** : les candidats doivent avoir intégré la nécessité d'une école bienveillante qui prend en considération chacun des élèves : on attend d'un futur professeur des écoles qu'il porte sur eux un regard positif, soit intimement convaincu de l'éducabilité de chacun, ait mesuré l'importance de la mise en œuvre de parcours, appuyés sur la personnalisation, les adaptations, l'accompagnement.

**Compréhension du métier de professeur des écoles** : sont valorisés les candidats qui se montrent en mesure de présenter une connaissance actualisée du système éducatif et des textes qui l'organisent, articulée avec une mise en œuvre proche de la réalité professionnelle... témoignage d'un certain « bon sens » et pragmatisme qui leur permettra d'appréhender avec

réalisme -sans fatalisme ni optimisme exagéré- les exigences et les difficultés du métier de professeur.

- Pour l'exposé

**Le respect du cadre temporel** : il constitue un impératif ; dans un souci d'équité, le temps imparti à chaque candidat étant strictement identique, une prestation trop longue sera interrompue. Un candidat qui n'utilise pas l'intégralité des 15 minutes de présentation, ne se verra pas pour autant accorder du temps supplémentaire pour l'entretien.

**Un exposé structuré** : une articulation rigoureuse des idées est indispensable ; l'annonce et le respect d'un plan constituent à ce titre un point fort des prestations les plus maîtrisées. L'utilisation du tableau a souvent pu contribuer à renforcer la lisibilité de l'exposé. Le choix le plus souvent effectué - traiter successivement les trois questions accompagnant le corpus - s'est souvent révélé pertinent plus particulièrement si l'ensemble de l'exposé était pensé autour d'une problématique clairement annoncée. Les questions ont été majoritairement perçues comme un bon cadre et un appui pour le candidat qui les a utilisées pour organiser son propos et élaborer un exposé bien structuré. Elles ont pu cependant parfois l'empêcher de problématiser ou d'ouvrir sa réflexion. Le jury relève également un certain « formatage » des présentations.

**Des textes analysés** : les textes proposés constituent un support qu'il convient d'utiliser à bon escient. Aussi le candidat doit-il veiller avant tout à en faire une véritable analyse critique. En effet, il ne s'agit en aucun cas de se limiter à leur descriptif ou à la simple reprise des informations présentées : une reformulation, accompagnée d'illustrations concrètes et réalistes, d'une mise en perspective au regard de la problématique définie sont nécessaires. La présentation des textes doit indiquer que le candidat a perçu les enjeux du sujet et qu'il les a interrogés de manière lucide, montrant qu'il est en capacité de prendre du recul et de la distance critique tout en témoignant d'une parfaite loyauté vis-à-vis de l'institution dans laquelle il souhaite prendre sa place.

- Pour l'entretien

**Des réponses développées** : s'il est intéressant pour établir un véritable échange entre le jury et le candidat et nécessaire pour évaluer ce dernier sur l'ensemble des champs indiqués dans l'arrêté du 19 avril 2013, le format de 30 minutes constitue cependant une réelle difficulté pour les candidats qui ne maîtrisent pas le sujet ou ne parviennent pas à mettre les informations prélevées dans les textes en perspective avec les missions du professeur des écoles. On peut indiquer que ces 30 minutes desservent principalement les candidats fragiles ou démunis.

Ont été remarqués de manière positive les candidats témoignant d'une certaine capacité à entrer dans l'échange avec les membres du jury : écoute attentive, prise en compte des questions, honnêteté, et ouverture ont ainsi pu parfois permettre aux candidats de compenser des exposés malhabiles ou incomplets. Ceux qui, s'appuyant sur le questionnement des examinateurs, se montrent capables d'élargir leur réflexion, de prendre du recul voire de rectifier de manière sincère une idée énoncée un peu hâtivement lors de l'exposé ou au cours de l'échange sont particulièrement valorisés. Il est à noter que les questions ne visent jamais à mettre le candidat en difficulté : il s'agit bien de l'inviter à compléter certains points de son exposé et d'évaluer s'il possède les connaissances et les attitudes indispensables pour exercer le métier de professeur des écoles. Le jury cherche à déceler un potentiel une capacité à analyser, à dialoguer... jamais à déstabiliser le candidat.

#### 2.2.2.4. Les conseils à apporter aux centres de formation et aux candidats

Des confusions, manques de connaissances et de compétences ont été à plusieurs reprises identifiés par les différentes commissions. Afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation de l'épreuve et de fournir des indications aux formateurs, il importe de signaler les éléments qui nécessitent une actualisation et/ou un approfondissement particulier ; le propos n'est pas ici de préconiser l'apprentissage d'un « bagage théorique » constitué de textes et de concepts. En effet, si le candidat doit posséder des connaissances précises, il doit également être en mesure de proposer des réponses développées dans lesquelles il manifestera la capacité à les contextualiser en les mettant en lien avec une pratique. Il ne doit donc pas hésiter à ancrer le propos dans le concret en prenant appui sur des expériences de terrain vécues ou observées lors de stages, de suppléances. C'est par cette mise en perspective qu'il utilisera judicieusement les savoirs qu'il aura construits.

Les candidats seront ainsi attentifs à l'étude, à l'analyse et à la mise en œuvre effective des points suivants dans le système éducatif :

- Les sigles (PPRE, PPS, PAI, APC, TAP...)
- Les différentes instances de l'école (conseil des maîtres, conseils des maîtres de cycles, conseil d'école, conseil école-collège...), leur composition, leurs objectifs, les décisions que l'on y prend.
- Les textes officiels (sans négliger la circulaire de préparation de la rentrée scolaire), les réformes en cours, les textes fondateurs de l'école. Il convient de replacer les enjeux des évolutions du système éducatif dans leur contexte et leur histoire. Une parfaite connaissance de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République constitue en particulier un incontournable de la préparation du candidat... celle-ci ne se limitant pas aux nouveaux rythmes scolaires !
- Les trois cycles ; on veillera à ne pas « oublier » la maternelle dont les programmes sont parfois méconnus de même que les besoins des jeunes enfants.
- Les fondements de la pédagogie, l'apprentissage (les théories, les modèles) et sa progressivité ; la différenciation pédagogique, l'individualisation, la personnalisation : la vision traditionnelle de l'enseignement d'un certain nombre de candidats les conduit à fournir des réponses inappropriées, ancrées sur la posture transmissive de l'enseignant. Cette projection dans le métier ne constitue pas un signal encourageant pour le jury qui attend du candidat une prise en compte de l'élève... parfois complètement absent des exposés ! Pour autant, mettre une classe en activité ce n'est pas d'abord penser à ce que les élèves vont réaliser mais bien réfléchir en termes d'objectifs d'apprentissage précis.
- Les problématiques liées à l'évaluation : pourquoi, pour qui, comment évaluer ? Quels repères précis élaborer ? Quels sont les bénéfices et les limites des différents types d'évaluation (chiffrée, codée, auto évaluation, évaluation par les pairs, par l'enseignant...) ?
- La place et la nécessité du travail d'équipe et de la construction de liens forts avec les différents partenaires de l'école : cette dernière ne peut plus être pensée comme le lieu où chaque professeur travaille de manière isolée dans sa classe.
- Les spécificités de l'école et du collège : la mise en place du nouveau cycle CM1-CM2-6ème doit évidemment inciter les candidats à s'interroger sur leurs similitudes et leurs différences afin de penser la liaison de manière ouverte et innovante. Le potentiel professionnel des

candidats est évalué non seulement dans la conduite d'une classe mais aussi sur leur capacité à prendre en compte la continuité des apprentissages de l'élève sur la totalité de son parcours, à l'école primaire et au-delà.

- Le positionnement institutionnel au sein de l'Éducation nationale et vis-à-vis des différents partenaires. Les débats actuels sur l'école et le système éducatif - doublement, notation chiffrée, rythmes scolaires – gagneront en particulier à être examinés au regard du futur statut de fonctionnaire de l'état dont il sera attendu une parfaite loyauté dans l'exercice des missions qui lui seront confiées.

## 2.3. Epreuve orale en langue régionale

### *Descriptif de l'épreuve*

**Préparation** : 30 minutes

**Durée** : 30 minutes

**Notation** : 60 points

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

### **Epreuves :**

-Entretien avec le jury en breton à partir d'un document sonore ou écrit authentique en breton relatif à la culture ou à la langue bretonne.

### *2.3.1. Résultats obtenus dans l'académie de Rennes*

- Moyenne générale des notes : 43,8/60 (44 candidats)
- Moyenne des candidats du concours spécial public Langue Régionale : 42/60 (22 candidats)
- Moyenne des candidats du concours spécial privé Langue Régionale : 37,3/60 (15 candidats – 2 ne sont pas présentés)
- Moyenne des candidats du concours externe spécial privé Diwan : 51,3/60 (7 candidats)

### *2.3.2. Remarques sur les prestations des candidats*

Le niveau constaté est très hétérogène et pas toujours conforme aux attentes du jury.

Des candidats se sont montrés excellents tant du point de vue linguistique que professionnel.

Ceux-ci ont montré une réflexion pertinente sur le métier d'enseignant, s'appuyant sur l'expérience acquise lors des stages en pratique accompagnée et en responsabilité.

Les connaissances culturelles, qu'elles soient liées à la culture bretonne, à la culture générale ou à des sujets d'actualité restent assez souvent en deçà de l'attendu. Le nombre de candidats sensibilisés sur ce sujet est toutefois en augmentation.

La présentation de 10 minutes est souvent consacrée à un résumé exhaustif voire paraphrasé. Il ne faut pas oublier que le jury connaît les textes, et que le simple résumé ne met pas toujours en évidence la compréhension fine du candidat. Ceux qui ont le mieux réussi à l'épreuve, mettent en avant une analyse problématisée des textes, avec une ouverture sur des questions servant de point d'appui à l'entretien.

Lors de l'entretien, il est de bon ton de privilégier des réponses argumentées, mais sans s'engager dans un long monologue qui ne laisse pas de place aux questions du jury.

Au vu de la formation en breton quelquefois très récente des candidats, l'expression s'est trouvée fortement limitée pour certains, que ce soit dans la présentation ou dans les interactions.

### *2.3.3. Les conseils à apporter aux candidats*

Les remarques faites les années précédentes sur les points d'amélioration chez certains candidats, restent les mêmes, à savoir :

- Phonologie peu authentique, influencée par le français
- Méconnaissance de la forme d'habitude
- Méconnaissance de la forme négative
- Insuffisance des formules idiomatiques
- Maîtrise limitée des phrases complexes
- Mutations consonantiques
- Ancrage de la langue dans la civilisation
- Nécessité de développer son argumentation et de l'appuyer sur des exemples précis.

Le jury dresse un bilan mitigé pour la pratique professionnelle en breton des candidats qui ont rencontré des difficultés dans l'expression et la compréhension du texte ou des questions du jury. Ce sentiment est atténué par le constat de leur forte motivation tant pour le métier d'enseignant que pour le breton. Certains se sont révélés conscients des difficultés et de l'enjeu de leur future mission.

## 3. Statistiques

### 3.1. Concours de professeurs des écoles publics

#### 3.1.1. Postes par département

CRPE session 2014	Concours externe	Concours externe spécial LR	3 <sup>ème</sup> concours	2 <sup>nd</sup> concours interne spécial LR
Côtes d'Armor	43	7	4	-
Finistère	52	7	5	1
Ille-et-Vilaine	69	2	6	-
Morbihan	26	6	1	1
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>2</b>

#### 3.1.2. Résultats globaux

Postes offerts : 230\*  
 Candidats inscrits : 2637  
 Candidats présents à l'admissibilité : 1104  
 Candidats admis : 230  
 Admis/présents à l'admissibilité : 20.8%

#### 3.1.3. Résultats par concours

CRPE Session 2014	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Seuil admission	Liste compl	Admis /présent
<b>Concours externe</b>	190	2278	974	428	194	13.1	20	19.9%
<b>Concours externe spécial langue régionale</b>	22*	85	43	22	20	8.9	/	46.5%
<b>3<sup>ème</sup> concours</b>	16	265	86	34	16	11.5	2	18.6%
<b>Second concours interne LR</b>	2*	9	1	/	/	/	/	/

\*les reports de postes, en cas de concours infructueux, sont autorisés par l'art. 5 du D. 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles.

### 3.1.4. Résultats par épreuve

#### 3.1.4.1. Epreuves d'admissibilité

- Epreuve écrite de français

<b>CRPE-Session 2014</b>	<b>Présents</b>	<b>Moy/20</b>	<b>Moy/40</b>
<b>Concours externe</b>	974	10.6	21.2
<b>Concours externe spécial langue régionale</b>	40	9.4	18.7
<b>3<sup>e</sup> concours</b>	86	9.6	19.1
<b>Second concours interne LR</b>	1	7	14

- Epreuve écrite de mathématiques

<b>CRPE Session 2014</b>	<b>Présents</b>	<b>Moy/20</b>	<b>Moy/40</b>
<b>Concours externe</b>	969	11	22
<b>Concours externe spécial langue régionale</b>	40	8.8	17.6
<b>3<sup>e</sup> concours</b>	85	9.1	18.3
<b>Second concours interne LR</b>	1	5.2	10.5

- Epreuve écrite de breton

<b>CRPE Session 2014</b>	<b>Présents</b>	<b>Moyenne/20</b>	<b>Moyenne/40</b>
<b>Concours externe spécial langue régionale</b>	43	9.1	18.1
<b>Second concours interne LR</b>	1	7	14

### 3.1.1.2. Epreuves d'admission

#### 1<sup>re</sup> épreuve orale : Mise en situation professionnelle

CRPE public Session 2014 - MESP		Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		3 <sup>e</sup> concours	
		Cdts	Moy. 20	Cdts	Moy. 20	Cdts	Moy. 20
Domaine n°1	<b>Sciences et technologie</b>	177	12.6	3	11.3	17	11.7
Domaine n°2	<b>Histoire</b>	81	12.1	5	9.1	3	11.2
Domaine n°3	<b>Géographie</b>	33	12.2	3	13.6	/	/
Domaine n°4	<b>Education musicale</b>	39	11.8	7	10.7	2	9.5
Domaine n°5	<b>Histoire des arts</b>	15	13.8	/	/	2	10
Domaine n°6	<b>Arts visuels</b>	41	13.1	3	12.4	3	7.9
Domaine n°7	<b>Enseignement moral et civique</b>	31	10.8	1	14.3	5	9.7

#### 2<sup>ème</sup> épreuve orale : Entretien à partie d'un dossier

	Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		3 <sup>e</sup> concours interne	
	<i>Moy.20</i>	<i>Moy.100</i>	<i>Moy.20</i>	<i>Moy.100</i>	<i>Moy.20</i>	<i>Moy.100</i>
<b>Moyenne générale</b>	12.3	61.3	10.5	52.6	11.2	56.2
<b>Nombre de candidats</b>	414		22		31	

#### Epreuve orale de breton

CRPE Session 2014	Présents	Moy/20	Moy/60
<b>Concours externe spécial langue régionale</b>	22	14	42

## 3.2. Concours de professeurs des écoles privés

### 3.2.1. Postes par département

CRPE session 2014	Concours externe	Concours externe spécial LR	Concours externe privé Diwan	2 <sup>nd</sup> concours interne
Côtes d'Armor	4	2	1	1
Finistère	6	5	-	1
Ille-et-Vilaine	32	-	1	1
Morbihan	22	5	1	1
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>12</b>	<b>4*</b>	<b>4</b>

\*un lauréat a été nommé en Loire-Atlantique

### 3.2.2. Résultats globaux

Postes offerts : 84

Candidats inscrits : 1033

Candidats présents à l'admissibilité : 501

Candidats admis : 84

Admis/présents à l'admissibilité : 16.7%

### 3.2.3. Résultats par concours

CRPE Session 2014	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Seuil admission	Liste Compl.	Admis /présent
Concours externe	64	914	442	147	64	13.7	6	14.5%
Concours externe spécial langue régionale	12	55	30	17	12	9.5	/	40%
Concours externe privé Diwan*	4	21	12	7	4	14.1	/	33%
Second concours interne	4	43	17	8	4	9.6	/	23.5%

\*Le concours externe spécial langue régionale privé – Diwan s'est tenu le 1 juillet 2014 à Montpellier sous la présidence de Monsieur Olivier Millange.

### 3.2.4. Résultats par épreuve

#### 3.2.4.1. Epreuves d'admissibilité

- Epreuve écrite de français

<b>CRPE Session 2014</b>	<b>Présents</b>	<b>Moy/20</b>	<b>Moy/40</b>
<b>Concours externe</b>	442	10.5	21
<b>Concours externe spécial langue régionale</b>	30	8.7	17.5
<b>Concours externe privé Diwan</b>	10	8.8	17.6
<b>Second concours interne</b>	17	8.4	16.8

- Epreuve écrite de mathématiques

<b>CRPE Session 2014</b>	<b>Présents</b>	<b>Moy/20</b>	<b>Moy/40</b>
<b>Concours externe</b>	437	9.8	19.7
<b>Concours externe spécial langue régionale</b>	29	8.7	17.4
<b>Concours externe privé Diwan</b>	10	11.7	23.4
<b>Second concours interne</b>	17	8.8	17.6

- Epreuve écrite de breton

<b>CRPE Session 2014</b>	<b>Présents</b>	<b>Moy/20</b>	<b>Moy/40</b>
<b>Concours externe spécial langue régionale</b>	30	9.5	18.9
<b>Concours externe spécial Diwan</b>	12	14.2	28.5

### 3.2.4.2. Epreuves d'admission

#### 1<sup>re</sup> épreuve orale : Mise en situation professionnelle

CRPE public Session 2014 - MESP		Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		2 <sup>e</sup> concours		Concours externe spécial langue régionale-Diwan	
		Cdts	Moy. 20	Cdts	Moy. 20	Cdts	Moy. 20	Cdts	Moy. 20
Domaine n°1	Sciences et technologie	59	12.3	1	14.9	3	10.2	2	15.5
Domaine n°2	Histoire	40	12.8	9	8.3	1	12.7	2	11.3
Domaine n°3	Géographie	9	11.9	2	14.3	1	12.7	/	/
Domaine n°4	Education musicale	9	14.6	4	14.9	1	5.7	2	19.3
Domaine n°5	Histoire des arts	7	13.6	/	/	/	/	/	/
Domaine n°6	Arts visuels	15	12.6	/	/	1	5.3	/	/
Domaine n°7	Enseignement moral et civique	7	11.1	/	/	/	/	1	10

#### 2<sup>ème</sup> épreuve orale : Entretien à partie d'un dossier

	Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		Concours externe spécial langue régionale Diwan		2 <sup>nd</sup> concours interne	
	Moy.20	Moy.100	Moy.20	Moy.100	Moy.20	Moy.100	Moy.20	Moy.100
<b>Moyenne générale</b>	13.2	66.2	11.7	58.5	14.6	73	10.1	50.3
<b>Nombre de candidats</b>	144		15		7		7	

#### Epreuve orale de breton

CRPE Session 2014	Présents	Moy/20	Moy/60
Concours externe spécial langue régionale	15	12.4	37.3
Concours externe spécial langue régionale - Diwan	7	17.1	51.3

